

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 15 septembre 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE2023940A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, le ministre de l'intérieur et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 8 septembre 2020 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 septembre 2020.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,
A. THIRION

Le ministre de l'économie,
des finances et de la relance,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service du financement
de l'économie,
L. CORRE

*Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie, des finances
et de la relance, chargé des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
L'administrateur du Sénat
chargé de la 5^e sous-direction
de la direction du budget,
P. CHAVY*

ANNEXES

ANNEXE I

COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Bessay-sur-Allier (3), Brethon (Le) (2), Cesset (2), Espinasse-Vozelle, Monestier (2), Saint-Pourçain-sur-Besbre (1), Trévol (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Besson (2), Doyet (2), Rocles (2), Saint-Didier-la-Forêt (3).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Château-sur-Allier (2), Franchesse (2), Lételon (1), Taxat-Senat (3).

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Ribeyret (2), Rosans (2).

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Gras (1), Viviers (2).

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 30 juin 2019*

Communes de Conques-sur-Orbiel (2), Fanjeaux (2), Villalier (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Pech-Luna (1), Salles-sur-l'Hers (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Commune d'Ouveillan (2).

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Commune de Toulonjac (1).

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 30 juin 2019*

Communes de Bouc-Bel-Air, Saint-Victoret.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Communes d'Eymouthiers (1), Montbron (1).

DÉPARTEMENT DU CHER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Blancafort (2), Coust (1), Meillant (2), Thénieux (2).

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Cosnac (2), Saint-Cyprien (1), Saint-Sornin-Lavolps (2), Sérilhac (1), Ussac (2).

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Bretigny (1), Châtellenot (2), Chenôve (2), Flammerans (2), Fontangy (2), Hauteroche (1), Hauteville-lès-Dijon (1), Lacour-d'Arcenay (1), Longvic (2), Marcilly-Ogny (1), Marsannay-la-Côte (2), Montbard (2), Saint-Apollinaire (2), Savigny-sous-Mâlain (2), Semur-en-Auxois (2), Senailly (1), Velogny (1), Venarey-les-Laumes (1), Villeneuve-sous-Charigny (1).

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019*

Commune de Gouzou (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Dun-le-Palestel (1), Faux-Mazuras (1), Moutier-Malcard (1), Souterraine (La) (2).

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Communes d'Archignac (1), Badefols-d'Ans (2), Buisson-de-Cadouin (Le) (1), Calviac-en-Périgord (1), Campagne (1), Carsac-Aillac (1), Coteaux Périgourds (Les) (2), Coux et Bigaroque-Mouzens (1), Étouars (1), Feuillade (La) (2), Lussas-et-Nontronneau (1), Mareuil en Périgord (1), Nanthiat (1), Nontron (2), Pazayac (2), Saint-Crépin-et-Carlucet (1), Saint-Cyprien (1), Saint-Martial-de-Valette (1), Terrasson-Lavilledieu (2), Teyjat (2), Varaignes (1).

DÉPARTEMENT DU DOUBS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019*

Communes d'Auxons (Les) (2), Novillars (1).

DÉPARTEMENT DU GARD

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019*

Communes d'Allègre-les-Fumades (3), Verfeuil (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019*

Communes de Caveirac (3), Clarensac (4), Gallargues-le-Montueux (3), Vergèze (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Communes d'Anduze (2), Bouillargues (2), Montignargues (3), Rouvière (La) (3), Saint-Geniès-de-Malgoirès (3), Salles-du-Gardon (Les) (1), Thoiras (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Saint-Mamert-du-Gard (3).

DÉPARTEMENT DU GERS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Lahitte, Montestruc-sur-Gers.

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Communes d'Azay-sur-Cher (1), Ballan-Miré (1), Berthenay (1), Bournan (1), Céré-la-Ronde (1), Chambray-lès-Tours (1), Chanceaux-sur-Choisille (2), Château-Renault (1), Ciran (2), Cussay (1), Descartes (1), Épeigné-les-Bois (2), Ferrière-Larçon (2), Fondettes (1), Francueil (1), Joué-lès-Tours (1), Larçay (1), Ligueil (2), Luynes (1), Marray (1), Membrolle-sur-Choisille (La) (2), Mettray (2), Montbazou (1), Montlouis-sur-Loire (1), Monts (1), Neuilly-le-Brignon (1), Notre-Dame-d'Oé (2), Nouzilly (1), Orbigny (2), Parçay-Meslay (2), Riche (La) (1), Rochecorbon (2), Saint-Avertin (1), Saint-Cyr-sur-Loire (2), Saint-Étienne-de-Chigny (1), Saint-Genouph (1), Saunay (1), Savonnières (1), Sepmes (1), Tours (2), Veigné (1), Véréz (1), Villedômer (1), Vouvray (1).

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Communes d'Angé (1), Authon (1), Avaray (1), Blois (2), Candé-sur-Beuvron (1), Cellettes (1), Chailles (2), Chaon (1), Chaussée-Saint-Victor (La) (1), Chissay-en-Touraine (1), Chitenay (1), Choussy (1), Controis-en-Sologne (Le) (2), Courbouzon (1), Crouy-sur-Cosson (1), Fossé (2), Hayes (Les) (1), Mareuil-sur-Cher (1), Maslives (1), Mer (1), Millançay (2), Monthou-sur-Bièvre (1), Monthou-sur-Cher (1), Montils (Les) (1), Montrichard Val de Cher (1), Noyers-sur-Cher (1), Orçay (2), Pontlevoy (1), Pruniers-en-Sologne (2), Romorantin-Lanthenay (2), Saint-Aignan (1), Saint-Dyé-sur-Loire (1), Saint-Georges-sur-Cher (1), Saint-Gervais-la-Forêt (1), Saint-Julien-de-Chédon (1), Saint-Laurent-Nouan (2), Saint-Martin-des-Bois (1), Saint-Sulpice-de-Pommeray (2), Saint-Viâtre (1), Salbris (1), Sambin (1), Seur (1), Souesmes (2), Suèvres (1), Theillay (2), Thésée (1), Thoury (1), Vallières-les-Grandes (1), Valloire-sur-Cisse (1), Veilleins (2), Villebarou (2), Villechauve (1), Villeherviers (2), Vineuil (1).

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018*

Commune de Saint-Paul-d'Uzore (2).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Lempdes-sur-Allagnon (2).

DÉPARTEMENT DU LOT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Communes d'Alvignac (1), Baladou (1), Belmont-Bretenoux (1), Cahors (4), Lacapelle-Marival (2), Lissac-et-Mouret (2), Loupiac (1), Nadaillac-de-Rouge (1), Saint-Jean-Lespinasse (1), Soucirac (2), Vayrac (1), Vigan (Le) (1).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Commune de Frampas (2).

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019*

Commune de Vaudigny (1).

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Damvillers (1), Herméville-en-Woëvre (1), Monthairons (Les) (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Broussey-Raulecourt (1), Heudicourt-sous-les-Côtes (1).

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Bertrange (3), Gelucourt (1), Gravelotte (2), Gréning (1), Manom (1), Nilvange (2), Sarrautroff (1), Vaux (2), Vic-sur-Seille (1).

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Champlin (1), Chevannes-Changy (2).

DÉPARTEMENT DU NORD

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Bachy (1), Bailleul (2), Baisieux (1), Borre (1), Bourghelles (1), Cysoing (1), Doulieu (Le) (1), Hazebrouck (1), Longueville (La) (1), Maubeuge (2), Merris (1), Merville (1), Morbecque (1), Mouchin (1), Neuf-Berquin (1), Pradelles (1), Strazeele (1), Vieux-Berquin (1), Wannehain (1), Wignehies (2).

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Mirefleurs (2), Yronde-et-Buron (1).

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 30 juin 2019*

Commune d'Arros-de-Nay (1).

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019*

Commune de Saint-Pierre-de-Chandieu (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019*

Commune de Tarare (1).

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019*

Communes de Frangy-en-Bresse (2), Montagny-près-Louhans (2).

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Commune d'Ernemont-la-Villette (1).

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Commune de Chevry-en-Sereine (2).

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 30 juin 2019*

Communes d'Apt (2), Bonnieux (1), Saignon (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Caromb (2), Entrechaux (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Beaumes-de-Venise (2), Buisson (2), Châteauneuf-du-Pape (1), Courthézon (2), Lorient-du-Comtat (1), Montoux (1), Orange (2), Saint-Marcellin-lès-Vaison (2), Vaison-la-Romaine (2).

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Communes d'Adriers (2), Antigny (4), Archigny (4), Availles-Limouzine (1), Béthines (3), Bussière (La) (3), Chapelle-Viviers (3), Chauvigny (3), Coulonges (2), Haims (3), Jouhet (4), Journet (2), Lathus-Saint-Rémy (4), Lathiers (4), Liglet (4), Luchapt (3), Lussac-les-Châteaux (3), Millac (2), Montmorillon (3), Moulismes (2), Moussac (2), Nalliers (1), Paizay-le-Sec (3), Pindray (3), Plaisance (2), Puy (La) (3), Queaux (3), Sainte-Radégonde (3), Saint-Germain (1), Saint-Pierre-de-Maillé (2), Saint-Savin (3), Saulgé (2), Sillars (3), Valdivienne (3), Villemort (2).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Commune de Meyze (La) (2).

DÉPARTEMENT DES VOSGES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019*

Communes de Dommartin-sur-Vraine (2), Hennecourt (1), Jorxey (1), Tranqueville-Graux (1), Velotte-et-Tatignécourt (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2019*

Commune de Liffol-le-Grand (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Dommartin-sur-Vraine (2), Hennecourt (1), Jorxey (1), Tranqueville-Graux (1), Velotte-et-Tatignécourt (1).

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Bussy-en-Othe (2), Chevannes (2).

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019*

Communes de Lacollonge (1), Rougemont-le-Château (2).

ANNEXE II**COMMUNES NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE****DÉPARTEMENT DE L' AISNE**

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 15 juillet 2019 au 31 octobre 2019*

Commune de Bonneil.

DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Digne-les-Bains.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019*

Commune d'Aubenas-les-Alpes.

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2019 au 31 décembre 2019*

Communes de Luc-sur-Orbieu, Montséret, Portel-des-Corbières.

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 11 février 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Saint-Jean-d'Alcapiès.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Saint-Affrique.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 6 juillet 2018 au 31 décembre 2018*

Commune de Meyrargues.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Gréasque.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 7 août 2019*

Commune de Chalais.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} septembre 2019*

Commune de Val-de-Bonniece.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 25 septembre 2019*

Commune de Magnac-Lavalette-Villars.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Saint-Claud, Saint-Michel, Saint-Yrieix-sur-Charente.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 3 octobre 2019*

Commune d'Oriolles.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 7 novembre 2019*

Communes de Balzac, Chadurie.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 13 novembre 2019*

Commune de Nercillac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 20 novembre 2019*

Commune de Vouzan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 20 décembre 2019*

Commune d'Orgedeuil.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Communes de Cellefrouin, Charras, Chassors, Cognac, Couronne (La), Jarnac, Puymoyen, Saint-Bonnet, Saint-Laurent-de-Cognac, Soyaux.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 19 janvier 2019 au 19 juillet 2019*

Commune de Grand-Madieu (Le).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} février 2019 au 24 septembre 2019*

Commune de Grassac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2019 au 30 septembre 2019*

Commune de Touvre.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2019 au 30 novembre 2019*

Commune de Dignac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019*

Commune d'Angoulême.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 31 octobre 2019*

Communes de Bréville, Linars.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mai 2019 au 31 juillet 2019*

Commune de Claix.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mai 2019 au 31 août 2019*

Commune de Nieuil.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 31 juillet 2019*

Commune de Rivières.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 31 août 2019*

Communes de Garat, Trois-Palis.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Chantillac, Roulet-Saint-Estèphe, Ruffec, Salles-Lavalette.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 31 octobre 2019*

Commune d'Isle-d'Espagnac (L').

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 15 juin 2019 au 15 septembre 2019*

Commune de Fléac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 24 juin 2019 au 20 septembre 2019*

Commune de Rougnac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 16 septembre 2019*

Commune de Magnac-sur-Touvre.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Communes d'Alloue, Bouchage (Le), Pleuville, Ruelle-sur-Touvre, Sers.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 15 octobre 2019*

Commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Pommiers-Moulons.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 31 octobre 2019*

Commune de Douhet (Le).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 novembre 2019*

Commune de Clam.

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2019*

Commune d'Auxonne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} novembre 2019*

Commune de Longeault-Pluvault.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 6 décembre 2019*

Commune de Meursanges.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Communes de Bligny-lès-Beaune, Corberon, Corgengoux, Marigny-lès-Reullée, Remilly-sur-Tille, Tart.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 30 août 2019*

Commune de Binges.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 15 septembre 2019*

Commune de Labergement-lès-Seurre.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 30 septembre 2019*

Commune de Montagny-lès-Beaune.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 24 octobre 2019*

Commune de Puligny-Montrachet.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 31 octobre 2019*

Commune de Boncourt-le-Bois.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 1^{er} novembre 2019*

Commune de Saint-Bernard.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 15 juin 2019 au 31 août 2019*

Commune de Saint-Philibert.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 31 octobre 2019*

Commune de Chassagne-Montrachet.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 19 novembre 2019*

Commune de Saint-Symphorien-sur-Saône.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Saint-Jean-de-Losne.

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} décembre 2019*

Commune de Caprot.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 30 décembre 2019*

Commune de Roque-Gageac (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Communes d'Agonac, Ajat, Allas-les-Mines, Allemans, Anliac, Annesse-et-Beaulieu, Antonne-et-Trigonant, Augignac, Auriac-du-Périgord, Bars, Bassillac et Auberoche, Beaupouyet, Beauronne, Bergerac, Biras, Boisse, Boisseuilh, Borreze, Bosset, Boulazac Isle Manoire, Bourg-du-Bost, Brantôme en Périgord, Brouchaud, Bugue (Le), Bussac, Carlux, Castels et Bézenac, Celles, Cénac-et-Saint-Julien, Chagnac, Champagnac-de-Belair, Champcevinel, Chancelade, Chapelle-Gonaguet (La), Château-l'Évêque, Cherveix-Cubas, Chourgnac, Clermont-de-Beauregard, Colombier, Conne-de-Labarde, Connezac, Corgnac-sur-l'Isle, Cornille, Coulaures, Coulounieix-Chamiers, Coursac, Cours-de-Pile, Couze-et-Saint-Front, Creysse, Douze (La), Douzillac, Église-Neuve-de-Vergt, Escoire, Eymet, Eyraud-Crempse-Maurens, Eyzerac, Fanlac, Farges (Les), Faurilles, Faux, Fleix (Le), Fleurac, Fonroque, Force (La), Fossemagne, Fougueyrolles, Fraisse, Ginestet, Grand-Brassac, Grignols, Issac, Jaure, Lacropte, Lalinde, Lamonzie-Saint-Martin, Lamothe-Montravel, Lanquais, Lavalade, Lèches (Les), Lèguillac-de-l'Auche, Lembras, Limeyrat, Lunas, Lusignac, Marsac-sur-l'Isle, Mayac, Mensignac, Minzac, Molières, Monbazillac, Monfaucon, Monmadalès, Montagnac-d'Auberoche, Montagnac-la-Crempse, Montcaret, Montferrand-du-Périgord, Montpeyroux, Montpon-Ménestérol, Montrem, Mouleydier, Moulin-Neuf, Mussidan, Nabirat, Nailhac, Nantheuil, Nastringues, Négrondes, Neuvic, Parcoult-Chenaud, Paussac-et-Saint-Vivien, Périgueux, Peyrignac, Pizou (Le), Plaisance, Plazac, Pomport, Pontours, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, Pressignac-Vicq, Prigonrieux, Proissans, Razac-d'Eymet, Razac-sur-l'Isle, Ribagnac, Ribérac, Roche-Chalais (La),

Rouffignac-de-Sigoulès, Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, Sagelat, Saint-Agne, Saint-Amand-de-Vergt, Saint-André-d'Allas, Saint-Aquilin, Saint-Astier, Saint-Aubin-de-Cadelech, Saint Aulaye-Puymangou, Saint-Barthélemy-de-Bellegarde, Saint-Capraise-d'Eymet, Saint-Cernin-de-Labarde, Sainte-Foy-de-Longas, Sainte-Radegonde, Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart, Saint-Félix-de-Villadeix, Saint-Front-d'Alemps, Saint-Georges-Blancaneix, Saint-Germain-du-Salembre, Saint-Germain-et-Mons, Saint-Geyrac, Saint-Jean-d'Estissac, Saint-Jory-de-Chalais, Saint-Julien-de-Lampon, Saint-Laurent-des-Hommes, Saint-Laurent-des-Vignes, Saint-Maime-de-Péreyrol, Saint-Martial-d'Albarède, Saint-Martial-d'Artenset, Saint-Martial-de-Nabirat, Saint-Martin-de-Fresengeas, Saint-Martin-de-Gurson, Saint-Martin-de-Ribérac, Saint-Martin-des-Combes, Saint-Médard-de-Mussidan, Saint-Michel-de-Montaigne, Saint-Nexans, Saint-Pardoux-de-Drôme, Saint-Paul-de-Serre, Saint-Perdoux, Saint-Pierre-d'Eyraud, Saint-Pierre-de-Chignac, Saint-Pierre-de-Côle, Saint Privat en Périgord, Saint-Rabier, Saint-Raphaël, Saint-Rémy, Saint-Romain-et-Saint-Clément, Saint-Saud-Lacoussière, Saint-Sauveur, Saint-Sauveur-Lalande, Saint-Vincent-de-Connezac, Saint-Vincent-Jalmoutiers, Saint-Vivien, Sanilhac, Sarliac-sur-l'Isle, Saussignac, Sigoulès-et-Flaugeac, Simeyrols, Singleyrac, Siorac-de-Ribérac, Sorges et Ligneux en Périgord, Thenon, Thiviers, Tocane-Saint-Apre, Tour-Blanche-Cercles (La), Tourtoirac, Trélissac, Trémolat, Val de Louyre et Caudeau, Vanxains, Varennes, Verdon, Vergt, Veyrines-de-Domme, Villamblard, Villeteureix.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 10 janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Cubjac-Auvézère-Val d'Ans.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 20 janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Campagnac-lès-Quercy.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2019*

Communes de Coutures, Mescoules, Vergt-de-Biron.

DÉPARTEMENT DE L'EURE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Commune d'Irreville.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Verneuil d'Avre et d'Iton.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 31 août 2019*

Commune d'Épieds.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 15 février 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Saint-Denis-Lanneray.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2019 au 31 décembre 2019*

Communes de Goussainville, Terminiers.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Commune d'Aigrefeuille.

DÉPARTEMENT DU GERS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Communes de Dému, Encausse, Peyrusse-Grande, Sarrazuzan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Saint-Puy.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 31 octobre 2019*

Commune de Saint-Élix-d'Astarac.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 16 janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Castelnau-de-Médoc.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2019*

Communes de Bonzac, Galgon, Quinsac, Saint-Martin-du-Bois.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Carbon-Blanc.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Camblanes-et-Meynac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mai 2019 au 31 décembre 2019*

Communes de Bernos-Beaulac, Saint-Vincent-de-Paul.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Cartelègue.

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2019*

Commune d'Épeigné-sur-Dême.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 27 novembre 2019*

Commune d'Hommes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 30 novembre 2019*

Commune de Chemillé-sur-Dême.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 6 décembre 2019*

Commune de Cinq-Mars-la-Pile.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 18 décembre 2019*

Commune de Lignières-de-Touraine.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Communes d'Abilly, Amboise, Anché, Artannes-sur-Indre, Athée-sur-Cher, Avoine, Azay-le-Rideau, Beaulieu-lès-Loches, Beaumont-Louestault, Beaumont-Village, Betz-le-Château, Bléré, Bossay-sur-Claise, Bossée, Braye-sur-Maulne, Bréhémont, Bridoré, Cangey, Celle-Guenand (La), Cerelles, Chambourg-sur-Indre, Chançay, Channay-sur-Lathan, Chapelle-Blanche-Saint-Martin (La), Charentilly, Chargé, Chaveignes, Chédigny, Cheillé, Chemillé-sur-Indrois, Cigogné, Civray-de-Touraine, Cléré-les-Pins, Cormery, Coteaux-sur-Loire, Couesmes, Courçay, Croix-en-Touraine (La), Dolus-le-Sec, Druye, Esvres, Ferrière-sur-Beaulieu, Grand-Pressigny (Le), Île-Bouchard (L'), Langeais, Liège (Le), Loches, Loché-sur-Indrois, Louans, Louroux (Le), Maillé, Marçilly-sur-Maulne, Mazières-de-Touraine, Montrésor, Montreuil-en-Touraine, Mouzay, Nazelles-Négron, Neuillé-le-Lierre, Neuillé-Pont-Pierre, Neuvy-le-Roi, Nouans-les-Fontaines, Noyant-de-Touraine, Pernay, Perrusson, Petit-Pressigny (Le), Pocé-sur-Cisse, Preuilly-sur-Claise, Reignac-sur-Indre, Reugny, Richelieu, Rouziers-de-Touraine, Saché, Saint-Branches, Saint-Christophe-sur-le-Nais, Sainte-Catherine-de-Fierbois, Saint-Hippolyte, Saint-Jean-Saint-Germain, Saint-Nicolas-des-Motets, Saint-Ouen-les-Vignes, Saint-Quentin-sur-Indrois, Saint-Senoch, Savigné-sur-Lathan, Savigny-en-Véron, Semblançay, Sonzay, Souvigny-de-Touraine, Tauxigny-Saint-Bauld, Thilouze, Thizay, Truyes, Vallères, Varennes, Verneuil-sur-Indre, Villaines-les-Rochers, Villandry, Villeloin-Coulangé, Villeperdue, Yzeures-sur-Creuse.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 31 août 2019*

Commune de Vou.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 3 octobre 2019*

Commune de Saint-Roch.

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2019*

Commune de Vernou-en-Sologne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 5 octobre 2019*

Commune de Châtillon-sur-Cher.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 15 octobre 2019*

Commune de Marçilly-en-Gault.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 30 novembre 2019*

Commune d'Autainville, Saint-Laurent-des-Bois.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 16 décembre 2019*

Commune de Villefrancœur.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 20 décembre 2019*

Communes de Billy, Saint-Léonard-en-Beauce.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Communes de Baillou, Chapelle-Montmartin (La), Chapelle-Vendômoise (La), Chaumont-sur-Loire, Chémery, Fortan, Gièvres, Gombergean, Huisseau-en-Beauce, Maves, Mesland, Mur-de-Sologne, Naveil, Neung-sur-

Beuvron, Plessis-Dorin (Le), Pray, Saint-Loup, Selles-sur-Cher, Tour-en-Sologne, Vendôme, Veuzain-sur-Loire, Villeromain.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 5 janvier 2019 au 30 septembre 2019*

Commune de Sérís.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 6 janvier 2019 au 15 octobre 2019*

Commune de Saint-Bohaire.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2019 au 31 décembre 2019*

Communes de Lamotte-Beuvron, Marchenoir.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 31 août 2019*

Commune de Lunay.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 15 octobre 2019*

Commune de Crucheray.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 30 octobre 2019*

Commune de Gy-en-Sologne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 31 octobre 2019*

Commune de Dhuizon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 30 décembre 2019*

Commune de Faye.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Maray.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 20 avril 2019 au 15 octobre 2019*

Commune de Lancôme.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mai 2019 au 26 août 2019*

Commune de Sasnières.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mai 2019 au 31 août 2019*

Commune de Montrieux-en-Sologne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mai 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Fontaines-en-Sologne, Mont-près-Chambord, Villerbon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mai 2019 au 1^{er} octobre 2019*

Commune de Cellé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mai 2019 au 30 octobre 2019*

Communes d'Averdon, Méhers.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mai 2019 au 31 octobre 2019*

Commune de Villefranche-sur-Cher.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mai 2019 au 30 novembre 2019*

Communes de Ferté-Saint-Cyr (La), Nourray.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mai 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Langon-sur-Cher.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 15 mai 2019 au 1^{er} octobre 2019*

Commune de Châtres-sur-Cher.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 30 août 2019*

Commune de Pezou.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 31 août 2019*

Commune de Bracieux.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 1^{er} septembre 2019*

Commune de Cour-Cheverny.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 15 septembre 2019*

Commune de Bonneveau.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Champigny-en-Beauce, Chapelle-Enchérie (La), Ferté-Beauharnais (La), Landes-le-Gaulois, Marcilly-en-Beauce, Oisly, Oucques La Nouvelle, Périgny, Valencisse, Villiers-sur-Loir.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 1^{er} octobre 2019*

Communes d'Herbault, Huisseau-sur-Cosson.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 15 novembre 2019*

Commune de Lancé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 30 novembre 2019*

Commune de Villemardy.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 15 décembre 2019*

Commune de Courmemin.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 31 décembre 2019*

Communes de Couffy, Mennetou-sur-Cher, Prunay-Cassereau.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 15 juin 2019 au 20 septembre 2019*

Commune de Meusnes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 16 juin 2019 au 22 septembre 2019*

Commune de Bauzy.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 20 juin 2019 au 15 octobre 2019*

Commune de Cheverny.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 22 juin 2019 au 31 août 2019*

Commune de Renay.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 15 septembre 2019*

Communes de Lisle, Menars, Saint-Ouen.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Chaumont-sur-Tharonne, Épiais, Ferté-Imbault (La), Josnes, Lassay-sur-Croisne, Mazangé, Monteaux, Saint-Julien-sur-Cher, Sassay, Selles-Saint-Denis, Ville-aux-Clercs (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 15 octobre 2019*

Commune de Ruan-sur-Egvonne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 31 octobre 2019*

Communes de Boursay, Lignières, Marolle-en-Sologne (La), Santenay.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019*

Communes de Choue, Gault-du-Perche (Le), Saint-Amand-Longpré, Saint-Firmin-des-Prés, Savigny-sur-Braye, Villerable, Yvoy-le-Marron.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} août 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Villiersfaux.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 4 août 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Saint-Lubin-en-Vergonnois.

DÉPARTEMENT DU LOT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Communes de Gindou, Labastide-du-Vert, Lendou-en-Quercy, Montcléra, Porte-du-Quercy, Puy-l'Évêque, Saint-Paul-Flaunac.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Sceaux-d'Anjou.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2019*

Commune d'Écuillé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019*

Communes d'Antoigné, Tiercé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mai 2019 au 1^{er} octobre 2019*

Commune de Neuillé.

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Sainte-Geneviève.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019*

Commune d'Allamps.

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Commune d'Argancy.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 28 février 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Rémering.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2019 au 31 décembre 2019*

Communes de Contz-les-Bains, Gros-Réderching.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 15 avril 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Fouligny.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Commune de Flétrange.

DÉPARTEMENT DU NORD

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018*

Commune de Buysscheure.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2019*

Commune de Rœulx.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 3 septembre 2019*

Commune de Tilloy-lez-Cambrai.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 5 septembre 2019*

Commune d'Escaudain.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 24 septembre 2019*

Commune de Steene.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 26 septembre 2019*

Commune de Ghissignies.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 27 septembre 2019*

Commune d'Erre.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2019*

Communes d'Arnèke, Bavinchove, Bertry, Blaringhem, Boeschepe, Caëstre, Cassel, Ebblinghem, Esquelbecq, Flêtre, Houtkerque, Hoymille, Maisnil (Le), Méteren, Nieppe, Noordpeene, Renescure, Rubrouck, Saint-Jans-Cappel, Saint-Sylvestre-Cappel, Steenbecque, Steenvoorde, Tétéghem-Coudekerque-Village, Thiennes, Wallon-Cappel, West-Cappel, Zermezeele, Zuytpeene.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} octobre 2019*

Commune de Raillencourt-Sainte-olle.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 8 octobre 2019*

Commune de Warhem.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 10 octobre 2019*

Commune d'Ennetières-en-Weppes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 13 octobre 2019*

Commune de Caudry.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 15 octobre 2019*

Commune de Bergues.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 17 octobre 2019*

Commune de Looberghe.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 22 octobre 2019*

Commune d'Eringhem.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 24 octobre 2019*

Commune de Faumont.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 30 octobre 2019*

Commune de Linselles.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 octobre 2019*

Communes de Boëseghem, Bondues, Fenain, Pérenchies, Roncq, Saint-Momelin, Wallers.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} novembre 2019*

Communes de Busigny, Wulverdinghe.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 12 novembre 2019*

Commune de Provin.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 13 novembre 2019*

Commune d'Ennevelin.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 20 novembre 2019*

Commune de Nieurlet.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 30 novembre 2019*

Communes de Bollezeele, Hondeghem, Tourmignies.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 3 décembre 2019*

Commune de Louvignies-Quesnoy.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 4 décembre 2019*

Commune de Chapelle-d'Armentières (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 6 décembre 2019*

Commune d'Avelin.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 12 décembre 2019*

Communes de Frelinghien, Méricnies.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 16 décembre 2019*

Commune de Drincham.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 17 décembre 2019*

Commune de Zuydcoote.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 18 décembre 2019*

Commune de Raimbeaucourt.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 20 décembre 2019*

Commune d'Escobecques.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Communes d'Aubers, Beaurepaire-sur-Sambre, Bersée, Bousbecque, Buysscheure, Cappelle-en-Pévèle, Cappelle-la-Grande, Coutiches, Douai, Émerchicourt, Esquerchin, Estaires, Godewaersvelde, Gorgue (La), Guesnain, Halluin, Hardifort, Hautmont, Hem, Lambersart, Ligny-en-Cambrésis, Loon-Plage, Merckeghem, Millam, Mons-en-Pévèle, Neuville-en-Ferrain, Oudezeele, Oxelaëre, Radinghem-en-Weppes, Steenwerck, Templeuve-en-Pévèle, Uxem, Watten, Wormhout.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 2 janvier 2019 au 30 septembre 2019*

Commune d'Herzeele.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Wahagnies.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 30 novembre 2019*

Commune de Berlaimont.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 9 avril 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Mons-en-Barœul.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mai 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Grand-Fayt.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 6 mai 2019 au 30 septembre 2019*

Commune de Bermerain.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 30 septembre 2019*

Communes de Bauvin, Terdeghem.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 30 juin 2019 au 1^{er} septembre 2019*

Commune de Villeneuve-d'Ascq.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Commune de Wervicq-Sud.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 novembre 2019*

Commune de Somain.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Bouvignies.

DÉPARTEMENT DE L'OISE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Tracy-le-Val.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 18 décembre 2019*

Commune de Trie-Château.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 22 janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Farbus.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2019*

Communes d'Aire-sur-la-Lys, Cambrin, Campagne-lès-Wardrecques, Caucourt, Delettes, Ecques, Essars, Hamen-Artois, Heuringhem, Mazinghem, Norrent-Fontes, Roquetoire, Saint-Floris, Saint-Laurent-Blangy, Vieille-Chapelle, Witternesse.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 15 février 2019 au 31 décembre 2019*

Communes de Mouguerre, Urcuit.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Communes de Friedolsheim, Mutzenhouse, Wolfisheim.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2019 au 31 décembre 2019*

Commune d'Otterswiller.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Saint-Étienne-des-Oullières.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Saint-Julien.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 21 septembre 2019*

Commune de Dardilly.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 31 août 2019*

Commune de Tassin-la-Demi-Lune.

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Chalon-sur-Saône.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 octobre 2019*

Commune de Montval-sur-Loir.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Communes de Boëssé-le-Sec, Chapelle-Saint-Aubin (La), Pruillé-le-Chétif.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 30 octobre 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Moncé-en-Saosnois.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Communes de Chapelle-Rablais (La), Châtelet-en-Brie (Le), Chenoise-Cucharmoy, Chessy, Coulommiers, Courtry, Esbly, Lésigny, Lieusaint, Livry-sur-Seine, Magny-le-Hongre, Mitry-Mory, Mormant, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint-Ouen-en-Brie, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne, Torcy, Vaux-le-Pénil, Ville-neuve-les-Bordes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 10 février 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Servon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mai 2019 au 31 août 2019*

Commune de Choisy-en-Brie.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 15 mai 2019 au 31 août 2019*

Commune de Rubelles.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 1^{er} octobre 2019*

Commune de Roissy-en-Brie.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 17 juin 2019 au 30 septembre 2019*

Commune de Saint-Méry.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 31 août 2019*

Commune de Crécy-la-Chapelle.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Commune de Brie-Comte-Robert.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 2 octobre 2019*

Commune de Mouroux.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 16 juillet 2019 au 30 juillet 2019*

Commune de Leudon-en-Brie.

DÉPARTEMENT DES YVELINES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018*

Commune de Mulcent.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Blaru.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 18 janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Communes des Essarts-le-Roi (Les).

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2019*

Communes de Val-du-Mignon.

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Labarthe, Reyniès, Vigueron.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 31 janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Sauveterre.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2019*

Communes de Labourgade, Montbartier, Montech.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 17 février 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Bardigues.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2019 au 31 décembre 2019*

Commune d'Esparsac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 5 mars 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Puycornet.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Cordes-Tolosannes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 31 août 2019*

Commune de Bruniquel.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Communes de Cadenet, Gordes, Goult, Lacoste, Oppède, Roque-sur-Pernes (La).

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Vendrennes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 16 janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Commune d'Île-d'Elle (L').

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2019*

Communes de Gué-de-Velluire (Le), Moreilles.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Cezais.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 11 octobre 2019*

Commune de Chalandray.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 24 octobre 2019*

Commune de Chasseneuil-du-Poitou.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 30 octobre 2019*

Commune de Surin.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 octobre 2019*

Communes de Cherves, Saint-Benoît.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et
à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 11 novembre 2019*

Commune de Neuville-de-Poitou.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 12 novembre 2019*

Commune de Saint-Jean-de-Sauves.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 14 novembre 2019*

Commune de Magné.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 17 novembre 2019*

Commune de Nieuil-l'Espoir.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 26 novembre 2019*

Commune d'Asnois.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 28 novembre 2019*

Commune d'Avanton.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 30 novembre 2019*

Communes de Marnay, Monthoiron.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} décembre 2019*

Commune de Chenevelles.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 2 décembre 2019*

Commune de Saint-Laurent-de-Jourdes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 4 décembre 2019*

Commune de Sanxay.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 5 décembre 2019*

Communes de Croutelle, Mauprévoir, Smarves.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 6 décembre 2019*

Commune de Sèvres-Anxaumont.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 8 décembre 2019*

Commune de Maulay.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 9 décembre 2019*

Communes de Curzay-sur-Vonne, Fontaine-le-Comte.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 10 décembre 2019*

Communes de Gouex, Latillé, Pleumartin, Valence-en-Poitou.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 11 décembre 2019*

Commune de Verrières.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 13 décembre 2019*

Communes de Dissay, Nouaillé-Maupertuis.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 15 décembre 2019*

Communes de Chapelle-Bâton (La), Pressac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 16 décembre 2019*

Communes de Charroux, Chatain, Cissé, Ligugé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 17 décembre 2019*

Commune d'Antran.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 18 décembre 2019*

Commune de Marçay.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 19 décembre 2019*

Communes de Cenon-sur-Vienne, Saint-Georges-lès-Baillargeaux.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 20 décembre 2019*

Communes de Leigné-les-Bois, Mignaloux-Beauvoir.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 23 décembre 2019*

Commune d'Iteuil.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 24 décembre 2019*

Communes de Civray, Thurageau, Thuré.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 26 décembre 2019*

Communes de Brux, Coussay-les-Bois, Senillé-Saint-Sauveur.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 30 décembre 2019*

Commune de Champagné-Saint-Hilaire.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Communes d'Amberre, Angliers, Aavilles-en-Châtellerault, Beaumont Saint-Cyr, Béruges, Biard, Bignoux, Blanzay, Boivre-la-Vallée, Bonneuil-Matours, Buxerolles, Ceaux-en-Loudun, Celle-Lévescault, Chapelle-Moulière (La), Châtellerault, Chiré-en-Montreuil, Chouppes, Colombiers, Coulombiers, Dangé-Saint-Romain, Dienné, Doussay, Ferrière-Airoux (La), Frozes, Gençay, Genouillé, Gizay, Guesnes, Ingrandes, Jardres, Jaunay-Marigny, Joussé, Lavoux, Lencloître, Lésigny, Leugny, Liniers, Loudun, Lusignan, Migné-Auxances, Montamisé, Morton, Mouterre-Silly, Naintré, Oyré, Poitiers, Pouillé, Quinçay, Roche-Posay (La), Roches-Prémarie-Andillé, Saint-Clair, Saint-Genest-d'Ambière, Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, Saint-Julien-l'Ars, Saint-Martin-la-Pallu, Saint-Maurice-la-Clouère, Saint-Rémy-sur-Creuse, Saint-Sauvant, Saint-Secondin, Savigné, Savigny-Lévescault,

Scorbé-Clairvaux, Tercé, Trois-Moutiers (Les), Usson-du-Poitou, Vernon, Villedieu-du-Clain (La), Villiers, Vivonne, Vouillé, Voulême, Vouneuil-sous-Biard, Vouneuil-sur-Vienne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Marigny-Chemereau.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 10 février 2019 au 19 décembre 2019*

Commune de Sommières-du-Clain.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2019 au 31 octobre 2019*

Commune de Château-Garnier.

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2019 au 30 septembre 2019*

Commune de Champlan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 21 juin 2019 au 30 septembre 2019*

Commune de Villejust.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 15 septembre 2019*

Commune de Saulx-les-Chartreux.

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Villecresnes.

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 8 janvier 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Montigny-lès-Cormeilles.